



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 99 d) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Lettre datée du 2 août 2005, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 21 octobre 2004, adressée par le Secrétariat et concernant le transfert à Katmandou du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Je souhaite rappeler la résolution 59/100 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 2004, dans laquelle vous avez été instamment prié de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois suivant la date de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement. Je voudrais également attirer votre attention sur le paragraphe 6 de la résolution 49/76 D de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1994.

Le Gouvernement de Sa Majesté a réaffirmé toute l'importance qu'il attache au transfert du Centre depuis le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et sa volonté de signer dans les meilleurs délais l'accord de pays hôte avec l'Organisation.

Je vous informe que le Gouvernement de Sa Majesté est on ne peut plus conciliant et disposé à régler les questions en souffrance concernant le transfert du Centre à Katmandou. Le personnel local du Centre jouira des privilèges et immunités en vertu des dispositions de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Le Gouvernement de Sa Majesté prendra en outre à sa charge les dépenses de fonctionnement indispensables du Centre, notamment les frais supplémentaires liés à la sécurité.

* A/60/150.



J'ai demandé au Département des affaires de désarmement de nous fournir une version révisée de l'accord avec le pays hôte prenant en compte les éléments évoqués ci-dessus, afin que nous puissions signer cet accord sans délai.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 99 d) de l'ordre du jour provisoire.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Arjun Bahadur **Thapa**
